

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un débat, à la Chambre des lords, sur la sécurité de la France. — Que faut-il penser du désir d'aboutir qui anime les négociations de Londres ? — Les concessions qu'on attend de la part de la France. — Les préoccupations bancaires et financières commandent toutes les discussions. — Les Allemands vont être convoqués : leurs premières exigences.

Un important débat sur la question du désarmement s'est engagé à la fin de la semaine dernière à la Chambre des lords. Il fut soulevé par lord Grey, qui demanda si le gouvernement pouvait ajouter quelques renseignements à la déclaration qu'il fit le 14 juillet. Cette intervention de lord Grey mérita d'être signalée.

Le gouvernement britannique, dit-il, ayant rejeté le traité d'assistance mutuelle, nous nous trouvons maintenant placés devant une situation des plus sérieuses. Cela ne signifie rien de moins, déclara lord Grey, qu'une tentative nouvelle pour ramener la paix en Europe a été accueillie par un refus de la Grande-Bretagne, et nous poursuivons donc de ce fait une course aux armements semblable à celle qui provoqua la guerre de 1914.

Il est profondément regrettable que nous ne faisons aucun progrès dans la voie de la sécurité. La France, dit lord Grey, est soucieuse non pas pour le présent, mais pour l'avenir. C'est pour cette raison qu'elle s'efforce d'augmenter sa puissance, afin de prolonger l'infirmité de l'Allemagne. Tout ceci, croyez-le bien, est plus ou moins consécutif au refus par la Grande-Bretagne et l'Amérique de ratifier le pacte de garantie qui devait défendre la France contre toute nouvelle agression allemande. Aussi, n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que la France continue maintenant à s'armer, afin de fortifier sa puissance.

En concluant, lord Grey déclara qu'il fallait absolument que la S. D. N. réglât, une fois pour toutes, la question des armements ; autrement nous ne pourrions pas échapper à une catastrophe encore plus grande que celle de 1914.

Faut-il ajouter que la réponse du gouvernement britannique n'est pas satisfaisante ?

Elle ne pouvait pas l'être, d'ailleurs, après la double décision qu'il prit à l'égard du pacte de garantie franco-anglais et du pacte d'assistance mutuelle.

Les déclarations de lord Grey n'en ont pas moins de valeur : elles sont en parfaite harmonie avec la thèse que ne cesse de soutenir la France.

La Conférence de Londres apparaît, nous l'avons dit, comme une tentative suprême de collaboration interalliée et d'application du traité de Versailles.

Tout le monde éprouve cette impression de « tentative suprême », et les délégués réunis à Londres plus, peut-être, que tous les autres. On peut s'en convaincre sans peine en lisant les déclarations de tous ceux qui approchent ou participent à quelque titre à la Conférence.

Tous affirment « la nécessité » d'aboutir, de réussir ; tous déclarent leur ardent désir de voir l'accord s'établir.

Ces affirmations répétées, ce besoin incessant de répéter qu'il faut aboutir ne sont pas faits pour encourager l'optimisme.

En l'espèce surtout, il y a ce fait grave que le désir d'entente résulte de la pression des nécessités matérielles, dont on se sent acablés. On conviendra aisément qu'un tel état d'esprit ne prédispose pas aux généreuses concessions : on voudrait aboutir, mais on ne le veut pas, quelques sacrifices qui, seuls, permettraient d'atteindre le but poursuivi. Nous constatons ce dernier fait pas pour la France qui, elle, est allée déjà jusqu'à l'extrême limite des concessions.

Nous le constatons pour nos alliés et associés qui, eux, n'admettent guère de sacrifices que de la part du voisin !

Veut-on avoir un aperçu des difficultés qui attendent nos représentants à Londres ?

Lisez ces lignes du *Manchester Guardian*, un des journaux officiels d'Outre-Manche, et vous comprendrez quels obstacles se dressent pour empêcher la conclusion d'un accord :

« La France, écrit le *Manchester Guardian*, persiste à revendiquer le droit d'agir isolément, de rester libre d'exécuter, quand il lui plaira, n'importe quelles variations sur sa politique actuelle de violence : Qui donc prêterait de l'argent à l'Allemagne dans de telles conditions ? Les risques politiques sont d'ailleurs plus graves que les risques financiers. La Grande-Bretagne ne saurait, à la suite de la France, se lancer dans les aventures. Si elle doit aider la France, que la France renonce, de son côté, à toutes possibilités d'initiative indépendante. On parle d'établir une autorité qui dira si l'Allemagne remplit ses obligations. Quelle autorité dira si la France remplit les siennes ?

« Pour commencer, qu'elle lâche prise dans la Ruhr, qu'elle supprime les sanctions économiques ; qu'elle rende aux Allemands le droit de s'administrer ; qu'elle cesse d'exploiter les chemins de fer ; qu'elle retire ses troupes ; qu'elle évacue aux dates fixées par le traité les territoires occupés, au lieu de prétendre que les délais n'ont pas commencé à courir ; qu'elle laisse l'Allemagne vivre et respirer sans contrainte ».

Ne pensez-vous pas que c'est déjà un affront pour notre pays, après les immenses services qu'il a consentis dans l'intérêt commun, que de subir des mises en demeure dans le genre de celle du *Manchester Guardian* ?

Admirez sa prétention et son cynisme : « Quelle autorité dira si la France remplit ses obligations ? »

On comprendrait encore de telles questions de la part des Allemands ! Mais de la part d'un journal anglais ?...

Sommes-nous les coupables ou les victimes ?

Avons-nous des droits ? Les respectent-on ?

La vérité c'est que — et nous l'avons dit — il n'est question à Londres ni de droits, ni de justice, ni de victimes, mais d'affaires, de finances !...

« Nous voici enfin sur un terrain purement économique : les livres sterling, les titres à placer remplaçant la politique et les armes ».

C'est en ces termes que le *Daily Mail* caractérisait la conférence de Londres au jour même où elle s'ouvrait.

La formule du *Daily Mail* n'est, malheureusement, que trop exacte ! Ce sont bien les financiers qui prétendent régler souverainement le problème des réparations, sans prendre grand souci de la sécurité militaire de la France, non plus d'ailleurs que de ses droits.

En principe, la Conférence de Londres avait pour mission de mettre en œuvre le plan Dawes avec cet objectif : apporter un règlement au problème des réparations.

En fait, elle est devenue une conférence purement financière, avec cet objectif exclusif : sauver le crédit du Reich. Cet aspect dominant de la réunion de Londres, le *Journal de la Bourse* le discerne avec netteté : « Ce qui prête aux conversations actuelles un caractère de nouveauté, c'est qu'on y voit pour la première fois se préciser l'état d'esprit des banquiers américains, ou du moins l'état d'esprit que les banquiers américains prêtent à leurs compatriotes pour expliquer leur attitude. Il apparaît de plus en plus clairement que les préoccupations politiques des pays d'Europe n'intéressent pas les gens d'Outre-Atlantique, et ne font que leur inspirer de la méfiance. Sollicités de prêter leur concours en argent, ils s'y déclarent disposés en principe, mais considérant la chose avec les yeux de l'homme d'affaires, ils posent leurs conditions. »

Telle est bien l'allure générale de la Conférence de Londres.

Quant à l'état d'esprit des financiers anglo-américains, le *Journal de la Bourse* le définit également avec justesse :

« Les Américains raisonnent en financiers qui, venant au secours d'une affaire en difficulté, exigent des garanties qui priment toutes les garanties antérieurement accordées. On comprend ce qu'une telle attitude a de dangereux pour la sécurité de notre créance, dont l'emprunt projeté ne doit nous faire récupérer qu'une infime partie. »

Les Allemands seront, vraisemblablement, convoqués à Londres cette semaine.

S'agira-t-il d'une simple audition ? Ou bien leur permettra-t-on de discuter les conclusions arrêtées par la Conférence ?

Il semble convenu qu'on ne soumettra pas aux délégués du Reich des propositions définitives et intangibles : ils pourront donc discuter. Reste à savoir jusqu'à quel point s'étendra ce « droit » de discussion.

Visera-t-il seulement les questions de détails ? Ou bien permettra-t-on aux Allemands de discuter les points essentiels eux-mêmes ?

On peut s'attendre, du moment que les Allemands seront autorisés à discuter, qu'ils tenteront d'abuser de cette licence.

D'ores et déjà on prête, non sans raison, aux plénipotentiaires allemands l'intention de soulever à la Conférence le problème de l'évacuation militaire de la Ruhr.

A ce sujet, le *Foreign Office* aurait même reçu de Berlin une sorte d'avant-projet.

L'Allemagne est dans son rôle, quand elle s'efforce de tirer parti de la situation.

Mais la France doit s'opposer à un débat de cette nature.

La Conférence de Londres s'est réunie avec cet unique objet : mettre à exécution le plan des experts.

Or, le rapport des experts réserve expressément le cas de l'occupation militaire.

Par suite, il n'y a aucune raison d'évoquer à la Conférence de Londres un problème qui relève de la seule compétence des puissances occupantes.

L'occupation militaire de la Ruhr ne doit pas être examinée à Londres, n'en déplaise aux Allemands.

M. D.

INFORMATIONS

Un discours de M. Poincaré à Fresnes-en-Wœvre

M. Poincaré a présidé dimanche la remise du drapeau à la section des anciens combattants de Fresnes-en-Wœvre. A cette occasion, il a prononcé un discours où il a dit notamment :

Voilà dix ans, jour par jour, que se sont produits tous ces graves événements, et vous ne vous rappelez que trop ceux qui ont suivi. Bien que les crimes de droit commun se prescrivent, on n'aurait pu croire que personne n'oserait, après si peu de temps écoulé, essayer d'ensevelir ceux de l'Allemagne dans l'oubli. Vous insisterez pour que l'Allemagne répare le mal qu'elle a fait et pour qu'elle soit mise dans l'impossibilité définitive de renouveler à l'avenir ses attentats contre la paix. Et nous, qui avons la charge d'interpréter vos volontés dans les Chambres et de les faire prévaloir, nous vous demandons demain, comme hier, vos inspirations, et nous puiserons notre force dans votre confiance.

M. Edouard Herriot espère voir aboutir la Conférence à la fin de la semaine

M. Herriot a fait la déclaration suivante au *Daily Mail* : — J'espère que la conférence pourra se terminer d'ici une semaine. De toutes façons, je désire vivement retourner à Paris vers la fin de la semaine prochaine. « Il y a eu des différences de points de vue et nous en trouverons

encore davantage devant nous ; mais avec de la patience, nous viendrons à bout de tous les problèmes.

« Quand la conférence sera terminée, j'espère revenir en Angleterre pour passer quelques jours de vacances. J'aimerais visiter vos grandes villes manufacturières comme Manchester et Liverpool et passer quelque temps dans vos magnifiques « highlands » d'Ecosse, où j'ai tant de bons amis. »

M. Herriot rendit hommage aux qualités d'homme d'Etat de M. Mac Donald et ajouta que les délégués français avaient été touchés par la sincérité de l'accueil que leur avaient fait le peuple de Londres et tous les partis politiques.

Les fabricants britanniques contre l'application du plan Dawes

De source officielle, on déclare que l'Union nationale des fabricants présentera demain, à la Chambre des lords, une pétition attirant l'attention des deux Chambres sur la répercussion fâcheuse que peut avoir sur l'industrie britannique et sur le chômage la mise en application du plan Dawes.

L'Union nationale des fabricants demande la nomination immédiate d'un comité chargé d'enquêter à ce sujet.

M. J.-P. Morgan s'est embarqué pour l'Europe

On mande de New-York que M. J. P. Morgan s'est embarqué le 26, à destination de l'Europe, à bord du transatlantique *Minnewaska*. Le banquier américain a déclaré que le seul but de son voyage était de passer ses vacances sur l'ancien continent, mais que toutefois il serait disposé à discuter la situation si la conférence de Londres exprimait le désir qu'il formulât une opinion.

La candidature de M. La Follette à la présidence américaine

On mande de Washington à la *Chicago Tribune* que les partisans du sénateur La Follette ont choisi le nom de « progressiste » pour leur parti. L'emblème choisi est la cloche, comme symbole de la liberté.

On considère comme probable l'adhésion du sénateur Hiram W. Johnson au parti La Follette. Tous deux ont attaqué avec une égale vigueur la politique du président Coolidge, et M. Hiram W. Johnson a toujours marqué de la déférence pour celle de M. La Follette. Déjà leurs amis politiques prépareraient une union.

A la S. D. N.

A la commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations, le président, M. Bergson, a communiqué une lettre de M. François Albert, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts.

Ce dernier, constatant que « la commission est aujourd'hui dans la situation d'un inventeur qui aurait achevé le plan d'une admirable machine dont l'humanité peut attendre les plus grands bienfaits, mais qui n'aurait ni l'argent ni l'installation matérielle nécessaires pour réaliser son invention », propose, au nom du gouvernement français, de créer à Paris l'Institut international de coopération intellectuelle.

Invitant M. Bergson à établir le plan d'organisation, le ministre de l'Instruction publique ajoute :

« Le gouvernement français sera heureux de prouver de cette façon précise et pratique son attachement profond aux principes que représente la Société des Nations, son désir ardent de contribuer avec elle et par elle à la paix du monde. »

La commission a adressé un télégramme de remerciement à M. François Albert.

Les grèves de Haute-Silésie

La commission gouvernementale ayant examiné la genèse de la grève qui vient d'éclater en Haute-Silésie polonaise, a acquis la preuve que cette grève a été fomentée par le communisme militant, alors que les

unions professionnelles y sont opposées. La grève agricole de Poméranie présente le même caractère.

La Russie va reconstruire sa flotte commerciale

Le conseil du travail et de la défense a décidé de commencer la construction d'une flotte commerciale. Le conseil compte que dans 5 ans, le transport des exportations et des importations pourra être assuré dans la proportion de 25 p. 100, sans l'aide des flottes étrangères. La construction de la flotte commerciale dont 65 p. 100 sera effectuée en Russie, et 35 p. 100 à l'étranger, coûtera 170 millions de roubles.

La conservation des cendres de Lénine

Le Comité pour la perpétuation de la mémoire de Lénine, que préside M. Djerjounsky, a procédé ces jours-ci à l'examen du corps de Lénine après quatre mois d'embaumement. Les experts ont été unanimes à reconnaître que le travail impeccable du professeur Vorobiev permet d'espérer la conservation de la dépouille pendant plusieurs décades. La Commission des experts a demandé au pouvoir exécutif de l'Union des républiques soviétiques d'accorder à M. Vorobiev le titre de professeur émérite.

Les ingénieries bolchevistes en Suède

Les scandales provoqués par l'ingénierie de la troisième internationale dans les affaires intérieures suédoises défrayent toute la presse de Stockholm. Il est actuellement établi que le Comité exécutif de Moscou a envoyé à Stockholm trois émissaires clandestins : MM. Robert Stewart, Anglais ; Hermann Remmele, député au Parlement allemand, et un certain Derajet, Russe, sous le faux nom d'Ouvror, fonctionnaire chargé d'une mission officielle soviétique et protégé par les délégations des sociétés de Stockholm.

La police a expulsé M. Remmele, arrivé sans visa régulier, M. Ouvror est reparti en toute hâte à Pétriograd en avion.

Un complot communiste est découvert en Bulgarie

Les journaux annoncent que le gouvernement a pu découvrir, à Trojan, le centre d'un complot communiste qui avait des ramifications dans tout le pays.

Les perquisitions opérées ont permis de saisir, outre une correspondance compromettante, des quantités importantes d'armes et de munitions. De nombreux communistes, pour la plupart de tout jeunes gens, ont été arrêtés.

Au Brésil

L'ambassade du Brésil fait publier le communiqué suivant, en date du 26, à minuit :

« La grande activité déployée par les troupes gouvernementales se poursuit. Après avoir bombardé avec leurs avions les positions des rebelles, à Sao-Paulo, elles ont progressé considérablement et se sont emparées de nombreuses mitrailleuses et de munitions. Elles ont également fait une soixantaine de prisonniers. »

Des secousses sismiques en Espagne

Dans la commune de Carcagente, près de Valence, deux secousses sismiques ont été ressenties dans l'espace d'un quart d'heure. A Huesca, une secousse d'une durée de six secondes s'est produite dans la matinée.

Des secousses avaient déjà été ressenties mardi dernier dans plusieurs villages de la montagne.

Pour le vote obligatoire en Australie

Un projet de loi établissant le vote obligatoire a été approuvé par les deux Chambres. Une amende de dix dollars est prévue pour les abstentionnistes. Le système, qui a été appliqué au

Queensland pendant quelque temps, aurait relevé le pourcentage des votants de 50 à 80 0/0.

Undormeurse oupelagorge en rêvant

On mande de Bangor : Mme Thornion Jones et son fils furent réveillés au cours de la nuit dernière et découvrirent que M. Jones s'était coupé la gorge en dormant. Il vécut plus d'une heure après s'être infligé cette blessure et eut le temps d'écrire les paroles suivantes : « J'ai rêvé que je l'avais fait. En me réveillant, j'ai constaté que c'était vrai. »

Violentes tempêtes de neige en Suisse

On signale de violentes tempêtes de neige au Saentis et au Jugfrauzjoch, où la température est de moins 13 degrés.

CHRONIQUE LOCALE

PROMESSES VAINES !...

Le 29 juillet les Chambres rentrent. Après un repos de 15 jours, sénateurs et députés se remettront au travail pour le plus grand bien du pays tout naturellement ! Les 15 jours de congé leur ont permis de se rendre compte de l'état d'esprit des populations. Cet état d'esprit est-il bon, est-il mauvais ? En vérité, il n'est pas très bon.

On s'attendait à de grandes et immédiates réformes. On avait cru, sur la foi des promesses solennelles, que tout serait pour le mieux. On est presque déçu.

Et cette déception est justifiée, certes, car on avait promis que d'un seul coup de plume, le nouveau gouvernement allait créer une situation économique de tout repos. Eh ! oui ! C'était bien son intention ; mais le nouveau Gouvernement s'est trouvé en face des difficultés ordinaires et énormes que suscitent les gros manitous du négoce.

Et c'est si vrai, que le ministre de l'Agriculture voulant prendre des mesures contre la vie chère, est obligé de capituler devant ces manitous et de faire appel... aux consommateurs et aux ménagères ! Ah ! certes, le ministre de l'Agriculture a raison de faire appel aux ménagères pour solutionner la question de la vie chère.

Ce sont elles, en effet, qui le constatent le plus, et qui même se rendent compte de la façon dont elle est organisée.

Ce sont les ménagères qui peuvent donner les meilleurs renseignements sur les cours des diverses denrées et comment et pourquoi ces cours subissent des hausses injustifiées.

Faire appel au concours des ménagères serait une nouveauté qui pourrait donner dans chaque ville, de bons résultats.

Aussi bien, le ministre de l'Agriculture le dit nettement.

« La ménagère, d'esprit naturellement curieux, menée par le plus compréhensible et le plus légitime des intérêts, se documente plus volontiers que ne le fait un homme sur les prix du voisinage. Elle établit des comparaisons... elle se rend compte qu'à quantité ou à qualité égales correspondent parfois des demandes étrangement différentes... »

« De telles constatations peuvent et doivent faire l'objet d'échanges de vues économiques entre les organisations que le ministre de l'Agriculture invite à se mobiliser. »

Mais qui écoutera les doléances que les ménagères font entendre contre tels ou tels mercantis ? Il y a eu la ligue des consommateurs et des ménagères ; cette ligue a fait tout son possible pour remédier à l'exploitation dont ils étaient victimes.

Les exploitants ont eu raison des consommateurs, parce que tous les gouvernements n'ont, jusqu'à ce jour, pris aucune mesure contre les exploitants.

Le ministre de l'Agriculture annonce qu'il va, également, faire ap-

pel au contrôle des consommateurs. Eh bien, ce contrôle sera sans effet, comme il l'a été toujours jusqu'ici. Mais tout cela permet de faire de belles circulaires, et de donner l'illusion au pays qu'on s'occupe de ses intérêts. Au fond, il n'y a que les intérêts des mercantis qui comptent ; le peuple, malheureusement, trop simpliste, croit tout ce qu'on lui dit et donne sa confiance à qui lui fait le plus de promesses. On lui fait des promesses de combattre la vie chère ; il y croit. Et la vie restera chère ; il en sera, ainsi, il faut bien qu'il le sache, tant qu'un Gouvernement n'aura pas empêché les spéculateurs de trafiquer, comme ils le font impunément, depuis 10 ans !

LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

Subvention

A la suite de démarches faites, MM. Loubet, sénateur, et Bouat, député viennent d'être informés que, par décision en date du 17 juillet courant, M. le ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à la commune d'Estal une subvention complémentaire de 33.530 francs, pour la construction de la maison d'école.

La subvention totale obtenue par la commune s'élève à ce jour à 71.810 francs.

Légion d'honneur

C'est avec infiniment de plaisir que nous avons relevé dans la dernière promotion de la Légion d'honneur, au titre du ministère de la Justice, le nom de M. Dosmann, Conseiller à la Cour de Bordeaux.

Ancien substitut du Procureur de la République à Cahors, ancien Procureur à Gourdon, M. Dosmann compte, dans notre département, où il revient chaque année à plusieurs reprises, de nombreuses et vives sympathies. Magistrat d'une rare distinction, il était estimé et aimé de tous.

Mobilisé pendant la guerre, M. Dosmann se vit confier une mission particulièrement délicate, intéressant la défense nationale : il rendit des services signalés, qui lui valurent des félicitations sans nombre.

Tous ceux qui le virent à l'œuvre pensèrent alors que la croix viendrait bientôt récompenser son concours, aussi dévoué, qu'éclairé. Mais il y eût des oublis !

Avec tous les amis que M. Dosmann compte à Cahors et dans le département, nous nous réjouissons vivement de la haute distinction, toute méritée, dont il vient d'être l'objet et nous lui adressons nos plus chaleureux compliments.

Notre distingué compatriote M. Mage, préfet de la Haute-Vienne, est nommé officier de la Légion d'honneur.

Nous adressons à M. Mage qui est originaire de Figeac et le cousin du sympathique juge d'instruction de Cahors, nos bien vives félicitations.

Armée

M. Lagrange, officier du cadre latéral, est affecté avec le grade de lieutenant au 7^e d'infanterie.

Notariat

M. Durand, notaire à Labastide-Murat, est chargé de la gérance de l'étude de M. Bouyé, notaire à St-Germain, décédé.

Médaille pénitentiaire

La médaille pénitentiaire est attribuée à M. Milhau (Henri) surveillant chef de la prison de Cahors.

Nous adressons nos félicitations à M. Milhau.

Assistance publique

Notre compatriote M. Barry, sous-inspecteur de l'Assistance publique de la Charente-Inférieure est élevé de la 3^e à la 2^e classe de son grade. Nos félicitations.

VOIRIE

Depuis plusieurs jours, de gros tuyaux en fonte avaient été expédiés dans notre ville et étaient en dépôt le long du trottoir de l'avenue de la Gare.

Ces tuyaux sont destinés à la nouvelle canalisation et on espère que les travaux seront rapidement menés.

Cette canalisation permettra d'amener l'eau directement à Labarre qui ne sera plus dès lors, tributaire du Sud de la ville et n'aura pas à attendre que les robinets des bas quartiers soient fermés pour que Labarre ait de l'eau.

On a confiance entière dans ce projet dont l'exécution n'est plus qu'une affaire de jours.

Toutefois, on nous permettrait de présenter une observation.

Si les travaux de terrassement que l'on fait dans les rues pour placer les tuyaux en fonte de la nouvelle canalisation sont indispensables, il faudrait que lorsqu'on comblera les tranchées, la terre fût tassée et qu'elle ne fit pas de monticule, de grosse bosse, ce qui pourrait être un danger pour les passants.

Ceux qui sont chargés de ces travaux de terrassement devraient être avertis de ce fait, car il ne faut pas que les inconviénients de la cour de la Gare se renouvellent.

L'état de cette cour est lamentable et il n'y a pas une bourgade quelconque qui tolérerait pareil scandale.

C'est du pur entêtement de la part de ceux qui ont fait exécuter cet empiétement pour lequel ils ont été, cependant, bien payés. Il faut espérer que ceux qui exécutent les travaux de la nouvelle canalisation apporteront un peu plus de bonne volonté pour la mise en état des rues où auront été faites les tranchées.

L. B.

Obsèques de M. le Docteur Valat

Lundi matin, à 9 h. 1/2, ont été célébrées les obsèques de M. le docteur Paul Valat.

Une foule considérable a suivi le char funèbre qui était recouvert de nombreuses et magnifiques couronnes.

Dans l'assistance on remarquait la présence de toutes les autorités administratives, judiciaires, politiques, tout le corps médical et pharmaceutique.

Sur tout le parcours, des groupes nombreux étaient massés pour saluer la dépouille mortelle du regretté docteur.

Au cimetière, d'éloquents discours furent prononcés pour rendre hommage à la mémoire du distingué praticien que fut le docteur Valat.

M. le docteur Gélis, le doyen du corps médical de Cahors, éreint par la plus vive émotion parla en ces termes :

Discours de M. le D^r Gélis

C'est au nom des Médecins de Cahors et de la part du Syndicat des Médecins du Lot que je viens dire un dernier adieu et apporter devant cette tombe les témoignages de l'estime, de l'admiration et de la profonde affection que nous avions pour vous, le docteur Paul Valat.

Mesdames, Messieurs, C'est pour moi un devoir de piété, pour moi qui fus son camarade, son collègue, son confrère, pour moi qui fus son aîné dans la carrière, qui l'ai connu comme dans Cahors depuis plus de 30 ans, qui ai vécu pendant longtemps dans l'intimité de sa pensée, de ses aspirations, de ses joies et de ses affections.

Le jour de sa mort, je me souviens de venir dire à son lit d'hôpital que je venais de la part de la Faculté de Médecine de Bordeaux, où il avait accumulé tant de services, et où il avait tant d'amitiés, devant cette foule de sympathies attristées, ce qu'était l'homme qui disparaissait aujourd'hui.

Le docteur Paul Valat fut une volonté puissante, une grande énergie, un caractère supérieur au service d'une grande intelligence. Cette grande intelligence était capable de tout comprendre, de tout assimiler.

Dans tous ses concours il n'eut que des succès ; externe puis interne des Hôpitaux de Paris, il était encore en relations avec ses camarades d'Internat qui sont maintenant des Maîtres, des Professeurs de la Faculté. Dans la pratique quotidienne, il fallait voir dans la pratique de son cabinet, ce qu'était l'homme de bien et de cœur.

C'est dans cette vie de médecin et de chirurgien actif qu'il a mené, depuis plus de 30 ans, que s'est usée cette belle énergie et que le jour de sa mort, de sa plus grande activité c'est au moment de sa plus grande activité que les signes d'une atteinte grave à sa santé lui furent révélés. Il s'en ouvrit seulement à quelques amis les plus intimes tous chirurgiens comme lui à Paris.

Parmi ses collègues ici, tous nous étions ignorants de ce fait, et c'est devenu depuis, pour nous, un titre de plus à notre estime, pour ce confrère qui, malgré tout, voulait remplir sa tâche. — Cela nous a expliqué ses moments de fatigue, de lassitude, qu'il cherchait toujours à surmonter. — On le voit, pendant la guerre, se dévouer auprès de nos chers blessés, car il était de la race de ceux chez lesquels une âme virile et bien trempée conduit toujours le corps à quelque chose de plus.

Le jour de sa mort, il n'y avait plus pour lui ni fatigue, ni surmenage, aussi était-il aimé de tous ceux qui l'approchaient, ses malades, son personnel infirmier, tous ceux qui étaient dans son service hospitalier, tous ceux qui étaient en relations avec lui, sa sympathie agissante, par sa bonté rayonnante et ses désirs étaient exécutés plus sûrement, plus rapidement que des ordres.

Une des grandes joies de sa vie fut d'être élu au Conseil général. Nous étions loin de penser qu'il eût du goût pour la politique. Tout le canton de Montcuq l'envoya siéger à l'Assemblée départementale. Etre administrateur du bien des autres, c'était une nouvelle carrière ouverte pour son inquiète activité. Aussi s'intéressait-il supérieurement à l'amélioration des affaires de son canton. C'était un sage à la manière antique. Il cherchait toujours à être en accord avec sa conscience, mais il était en accord dans la comptabilité qu'il tenait avec elle.

Il n'aimait pas la vie mondaine dans laquelle son esprit séduisant, lettré, érudit cultivé, lui aurait valu tant de succès. Il aimait ses livres, ses amis, sa famille, et sa petite patrie, ce joli domaine d'Estournet où il venait se reposer dans la contemplation de la belle nature au milieu de ses souvenirs, de ses fleurs préférées, de ses chers parents qu'il aimait, qu'il avait greffés lui-même.

C'est là qu'il aurait désiré vivre la vieillesse qu'il avait méritée et s'élever au soir d'un beau jour. Patient, me disait-il, pour aller à Estournet passer quelques jours de vacances. Hélas ! le sort ne l'a pas voulu. Lui, qui avait tout fait pour épargner aux autres la souffrance, il aura souffert, lui dans une cruelle maladie. (Se voir mourir, me disait-il, et savoir qu'il n'y a aucun espoir, est chose bien triste !) Mais au moins ne pas souffrir !) Epreuve redoublée qui a été l'âme d'une vie chère, que je ne puis oublier, car elle a été le résultat de son dévouement infatigable, d'une résignation silencieuse, d'un mérite auquel il me sera permis de rendre un discret hommage.

Puisse ces marques unanimes de sympathie profonde vous apporter à vous Madame, et à vos enfants, un peu de ce reconfort dont tous nous avons tant besoin dans le malheur.

Et maintenant dormez en paix mon cher Valat, auprès des vôtres, dans cette terre que vous avez adoptée, car vous en êtes formé à l'exemple de si nobles vertus, ne pouvant moins faire que de suivre vos traces, et déjà l'un d'eux, votre fils aîné, a su prendre dans des mains courageuses le flambeau que vous avez soigneusement entretenu.

M. le docteur Peindaries, Conseiller d'arrondissement, maire de Montcuq, salua la mémoire de M. le docteur Valat, ancien Conseiller général du canton de Montcuq.

Discours de M. le D^r Peindaries

Mesdames, Messieurs, Au nom de la ville de Montcuq, où il vit le jour, au nom de la population du canton, qui le représentait au Conseil général, avec cette dignité, cette autorité, cette compétence que nous avons admirées dans tous les actes de sa laborieuse carrière, j'apporte au docteur Paul Valat le dernier hommage de notre affection et de notre reconnaissance.

Complément étranger à la politique qu'il ne voulait jamais connaître (les solides amitiés et les services rendus l'affranchissant de toute déclaration), il se présenta aux élections du Conseil général avec un programme purement économique, et les élec-

teurs de tous les partis confiants en sa bonté, en sa probité, en son esprit de justice et en ses hautes qualités morales lui accordèrent leurs suffrages.

Nous n'oublierions jamais les services qu'il a rendus à son canton dans toutes les branches administratives qui ont été élaborées et réalisées durant la courte durée de son mandat. Je ne parlai que de la réfection de la voirie et de la création des lignes d'autobus qui ont transformé la vie économique de notre région et nous ont déjà rendu d'appréciables services.

Le mal qui l'abat n'avait ni affaibli ses facultés ni rebuté son courage, et ce ne fut que lorsque la douleur eut brisé sa force de caractère qu'il se démit de son mandat malgré les objurgations pressantes de ses collègues et de ses amis.

Paul Valat fut un homme de bien et un homme d'action dans toute la force du terme ; il travailla pendant toute sa vie et il ne songea à se reposer que pour mourir.

Nous l'avons vu, pendant la période si troublée de la guerre, se dépenser sans trêve ni repos, se dévouant à nos soldats blessés, à nos réfugiés, à nos malades, à nos réfugiés des régions envahies, en même temps qu'à la population civile privée de médecins.

En raison de ces nombreux services il fut élevé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur et amais récompense ne fut mieux méritée.

En homme juste et fort il supporta les souffrances d'une fin prématurée avec une résignation, une abnégation, un stoïcisme qui restèrent le couronnement de sa belle vie.

A sa compagne dévouée, à ses enfants élevés à son image, et dont l'un sera le digne continuateur de l'œuvre paternelle, à toute sa famille, j'apporte l'expression émue de toutes nos sympathies et de tous nos regrets.

M. le docteur Fontanilles, sénateur, en excellents termes, rend hommage au labeur, à l'intelligence, au dévouement dont fit preuve, durant toute sa vie le docteur Valat pour lequel il avait une vive affection.

Discours de M. Tassarit

M. Tassarit, au nom du Conseil d'administration de l'Hôpital-hospice de Cahors, adresse, en ces termes, le dernier adieu au regretté docteur Valat.

Mesdames, Messieurs, MESSIEURS, Au nom de la Commission administrative de l'Hôpital et aussi et surtout à cause de la précieuse amitié dont il m'honorait, j'ai le devoir d'apporter au D^r Valat l'hommage affectueux et reconnaissant de tous les malheureux pour lesquels il s'est dévoué en même temps que l'expression de ma propre douleur.

Quel est d'ailleurs celui d'entre nous dont le cœur n'a pas été en deuil lorsqu'il a appris que cet homme admirable avait rendu le dernier soupir. Admirable, il l'a été pendant toute sa vie, il l'a été dans la mort, et ce mot dans ma bouche, à cette heure, n'est pas une vaine parole.

Pendant toute sa vie il a personnifié le devoir, la bonté et la probité la plus scrupuleuse. Lycéen et étudiant, ses camarades l'admiraient à cause de son labeur et de son attachement à tous ses devoirs et il a continué de mener toute sa vie dans ce sentier, seulement les travailleurs les plus obstinés.

L'homme devait être ce qu'avait promis l'adolescent. Il y a plus de trente ans, Docteur en médecine et ancien interne des hôpitaux de Paris, il a voulu faire bénéficier ses compatriotes de sa science et de son dévouement et il est venu exercer sa profession ou plutôt son sacerdoce à Cahors.

C'est là que nous avons pu l'apprécier et l'admirer. Sans prendre une minute de repos, il s'est donné tout entier à ses malades et à ses collègues. Il n'y avait pas de lui un moi-même, trop souvent hélas ! pour connaître toute l'étendue de son dévouement et de sa bonté.

Dur et sévère pour lui-même, il semblait parfois avoir pour les autres quelque brusquerie, mais cette sévérité n'était que l'apparence, qu'une tromperie qui dissimulait au contraire une sensibilité peut-être excessive et que découvrait bien vite ceux qui le connaissaient mieux.

Il suffisait d'ailleurs de le voir à l'œuvre avec les pauvres, avec les malheureux. C'est que son grand cœur se penchait sur tout être à l'Hôpital pendant trente années, il s'est consacré à eux et pas un jour il ne les a oubliés.

Il n'abrégeait pas sa visite d'une seconde quelle que fût la besogne qui pût l'attendre ailleurs et il fallait voir avec quel soin il se penchait sur tous les malades, il fallait voir le bon sourire et entendre les paroles cordiales et réconfortantes qu'il adressait à tous les pauvres vieillards qu'il visitait chaque matin et qui l'attendaient comme on attend un rayon de soleil.

Les rares loisirs que lui laissait son formidable labeur, il les donnait tout entiers à sa famille qu'il adorait. Il fallait entendre avec quelle joie il parlait de ses enfants, de leur avenir, de leurs succès pour se faire une idée des trésors d'affection que renfermait son cœur.

Il semblait que cet homme qui exerçait sa profession avec une telle conscience, avec un tel attachement, ne devait jamais lui soustraire une minute de sa vie et ce fut pour une surprise lorsque nous le vîmes, après la guerre, solliciter un mandat au Lot des compatriotes du canton de Montcuq. C'est que le D^r Valat sentait qu'il fallait alors le concours de toutes les bonnes volontés, pour faire l'effort et accomplir l'œuvre réparatrice nécessaires, et il n'hésita pas à apporter la sienne.

Dans cette assemblée il a été ce qu'il devait être, la franchise et la sincérité mêmes, et tous ses efforts ont eu pour seul objectif le plus grand bien et la meilleure administration du pays. Sa politique était simple et ne s'embarquait pas de formules, elle consistait à vouloir toujours ce qui était juste et ce qui était meilleur. J'ai vu l'avantage de siéger à ses côtés et j'ai vu son ardeur à s'élever contre tout ce qui choquait sa conviction du bien. Je l'entends encore me dire tout bas : « Tassarit, nous ne pouvons pas faire cela » et son objection partait aussitôt, rapide et impressionnante dans l'assemblée.

Il était encore dans la force de l'âge, sa santé n'avait jamais faibli et nous pouvions croire que cet homme de bien nous resterait encore pendant de longues années, mais le malheur a voulu qu'il soit parti depuis longtemps déjà frappé à sa porte. Il l'avait regu en cachette, sans en rien dire pour ne pas gêner la douleur des siens et si son cœur s'est serré alors, à l'idée de la séparation, je suis bien sûr qu'il a accepté sans qu'il n'ait ressenti une angoisse de son visage et le rendez-vous qu'elle lui donnait.

Et nous avons eu le spectacle impressionnant de voir cet homme accomplir cette chose surhumaine, continuer sa besogne quotidienne, sourire aux autres, leur prodigier ses soins, les encourager et leur donner l'espoir alors que pour lui-même il savait que l'heure fatale était irrévocablement marquée.

Il a eu la coquetterie et le courage de poursuivre sa tâche jusqu'à l'extrême limite de ses forces et il est mort, le sourire aux lèvres, comme un homme qui n'a pas peur d'avoir à rendre des comptes.

Une existence pareillement remplie, une telle mort honorent l'homme et un tel homme honore la cité qui a le privilège de le posséder. Elles sont bien dignes de notre admiration et elles méritent de nous servir d'exemple.

Cahors, qui se presse aujourd'hui, et qui a tristesse autour de cette tombe, ne pouvait manquer de lui témoigner par ma bouche, toute son estime, toute son affection et toute sa douleur.

D^r Valat, au nom de Cahors, au nom des malheureux, en mon nom personnel, je m'incline respectueusement devant votre cercueil et je vous dis un adieu désolé, en même temps que je prie Madame Valat, vos chers enfants, tous les vôtres, d'accepter en cet instant cruel l'assurance de notre profonde et bien sincère sympathie.

Au nom du Gouvernement de la République, M. le Préfet du Lot vient à son tour saluer la mémoire du docteur Valat.

Discours de M. le Préfet

Mesdames, Messieurs, Avec M. le D^r Valat disparaît d'entre nous une grande et belle figure de la société cahoraine.

Elle ne disparaît pas de notre mémoire ; car elle a de ces caractéristiques puissantes qui retiennent l'attention et qui restent gravées dans le souvenir. La principale est la mâle énergie qui s'inscrivait sur son visage aux traits fermes et qui, dès sa première jeunesse jusqu'aux dernières heures de sa vie, fut à la base de toutes ses actions.

Au Lycée de Cahors, où il fit d'excellentes études, il fut un élève sérieux, appliqué, ne laissant pas son esprit flotter dans l'abandon des heures, par délassement, les jeunes intelligences même les plus studieuses. Ceux de ses contemporains qui furent ses camarades de classes s'accordent pour dire que malgré la facilité de ses moyens lui permettant moins d'attachement au labeur, il ne perdit pas une seule minute des heures consacrées aux devoirs scolaires.

Il travaillait avec acharnement. Il avait un but ; s'instruire aussi complètement et aussi rapidement que possible pour acquérir de bonne heure, par lui-même, une personnalité indépendante et forte ; ce but il l'avait toujours sous les yeux, et déjà, dans l'adolescence, rien ne pouvait le détourner un seul instant de la règle qu'il s'était tracée. Sa fermeté de caractère était un modèle pour ses condisciples.

Tel il était alors, tel il est resté plus tard.

Ce que furent ses études de médecine, études longues, délicates, infiniment étendues, sans limites pour ceux qui n'arrêtent pas les difficultés d'un permanent contact avec les progrès et les méthodes scientifiques sans cesse renouvelées ; ce que fut sa vie d'étudiant, puis d'élève, dans les hôpitaux, enfin de praticien constamment en éveil, ses confrères en ont témoigné, et ils l'ont fait tous avec une estime et une admiration dont ses ennemis mêmes, s'il en pouvait avoir, ne pourraient se défendre, tant elles sont imposées à tous.

Il n'avait d'ailleurs que des amis. Sa délicatesse, sa bonté, son obligeance extrême lui avaient gagné les sympathies de tous ceux avec lesquels il fut en relations.

D'une activité qui ne s'accordait pas de loisirs, il était toujours prêt à donner son concours, largement et sans compter, à toutes les œuvres utiles. Bien que de jour et de nuit, il se prodiguait à une clientèle fort étendue ; bien que, pendant de longues années, il fût le principal chirurgien de l'Hôpital de Cahors et le Directeur de la Maternité ; bien que ses occupations d'ordre médical fussent très nombreuses, au point de ne lui laisser pour ainsi dire aucun répit, il ne voulut pas se dérober aux pressantes instances des citoyens du canton de Montcuq qui tenaient à honneur d'être représentés par lui au Conseil Général du Lot, et s'étant chargé de cette tâche nouvelle, il y fit face avec cette conscience, cette exactitude, ce souci de droiture et d'accomplissement du devoir qu'il apportait dans tous les actes de sa vie.

Un vient de dire avec éloquence ses mérites et ses hautes vertus, et l'on a dit aussi dans quelle large mesure cet homme a été à l'esprit pratique et éclairé contribua aux importants travaux et à l'œuvre d'ensemble réalisés par le Conseil Général dans toutes ces dernières années, en même temps qu'il défendait avec un ardeur très vive, souvent passionnée, les intérêts particuliers de son canton.

A mon tour, comme représentant de l'Administration à Cahors, je tiens à rendre un dernier hommage à ses grandes et belles qualités ainsi qu'au dévouement dont il fit preuve pour le Bien Public pendant tout le temps où il vécut. Il n'est bien de donner son excellent collaboration.

Il part prématurément, parce que partent trop tôt ceux qui essent être capables de rendre encore de grands services à l'humanité. Mais il ne part pas sans avoir accompli l'essentiel du programme qu'il s'était assigné : Fils de ses œuvres, il voulait assurer dans sa descendance la continuité des progrès qu'il avait réalisés sur ses aînés ; il voulait former et laisser derrière lui un digne continuateur de son évolution dans la voie du perfectionnement indéfiniment réalisable. Il a eu la suprême satisfaction de voir son idéal atteint. Il est mort heureux, heureux moralement, dominant avec une énergie surhumaine des souffrances physiques capables d'anéantir une âme moins fortement trempée.

En son nom le Gouvernement, je remercie encore le D^r Valat qui honore grandement la Légion d'Honneur dont il fut nommé membre, et, lui adressant un adieu bien sincèrement ému, je m'incline avec respect devant la douleur de sa famille, si éprouvée par cette perte cruelle.

Tous ces discours furent écoutés au milieu de la plus vive émotion des nombreux assistants qui, à la fin de la cérémonie défilèrent devant le cercueil du regretté docteur et témoignèrent à la famille si cruellement éprouvée de vives sympathies.

Nous renouvelons à Mme Veuve Valat, à ses enfants, à la famille, nos bien sincères condoléances.

Grand Congrès régional des Anciens Combattants à Toulouse

Les 15, 16 et 17 août aura lieu à Toulouse, à l'occasion de l'Exposition, un grand congrès régional des Anciens Combattants organisé par le Comité d'Action des Victimes de la Guerre.

Les Sociétés de notre région, cordialement invitées, se feront un devoir de répondre à l'appel du V. A. V. G.

Pour de plus amples renseignements et pour recevoir le programme des travaux, s'adresser au secrétariat Général, 8, Place du Capitole, à Toulouse.

Pigeon voyageur égaré

Dimanche dernier, vers 10 heures, un pigeon voyageur, exténué de fatigue, se posait sur le toit d'une maison de notre ville. Traqué et poursuivi par des chats, il pénétra dans une chambre pour s'y réfugier.

M. Valet, demeurant 1, rue Dédin, atrapa facilement l'oiseau à qui il donna à manger. Le pigeon porta à

la patte droite une bague sur laquelle les mots France-Toulouse sont inscrits.

M. Valet tient l'oiseau à la disposition de son propriétaire.

La Jurisprudence des Loyers

Les locations en meublé et la nouvelle loi

La Chambre et le Sénat, ayant voté définitivement le texte de loi applicable aux locations en meublé, voici les dispositions qui entreront en vigueur avec la loi aura été promulguée.

En principe il sera interdit, pendant cinq ans, dans les communes ayant au moins 4.000 habitants, et dans celles où le recensement de 1921 accuse un accroissement soit de la population, soit du nombre des loyers, de transformer en meublé, pensions de famille ou hôtels, des locaux d'habitation loués nus ou non loués lors de la promulgation de la loi.

Ne sont pas soumis à cette disposition : 1. les contrats ayant reçu date certaine avant le 29 décembre 1923 ; 2. les locations et sous-locations limitées à une portion de l'habitation, du bailleur qui continue d'en occuper la majeure partie ; 3. la location ou sous-location faite par le bailleur, pendant son absence, et pour une durée de six mois au maximum, des locaux qu'il habite ordinairement ; 4. la location ou sous-location faite pour le temps de son absence par le propriétaire ou locataire principal appelé à quitter momentanément sa résidence habituelle par décision ministérielle ou administrative ; 5. les locations et sous-locations n'ayant pas un caractère lucratif et dont les bénéficiaires seraient des groupements de jeunes gens ou de jeunes filles séparés de leurs familles.

La transformation des locaux dans les cas où elle est interdite, est punie d'une amende de 4 à 20 francs. Un délai est imparti pour le rétablissement des locaux dans leur premier état, et faute d'exécution dans le délai, la peine applicable est une amende de 2.000 à 10.000 francs.

Toute personne louant en meublé est tenue sous peine d'une amende de 100 à 5.000 fr., de faire à Paris, à la préfecture de police, en province, à la mairie, une déclaration mentionnant son nom, prénoms, domicile, sa qualité de propriétaire ou de locataire, le nombre de ses locataires et l'importance de sa location, et, si elle est elle-même locataire, la date de son entrée en jouissance et le montant de son loyer annuel.

La loi sera applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et à l'Algérie, mais elle ne sera pas applicable aux stations climatériques, hydrominérales et balnéaires.

Probité

M. le chef de gare de Cabessut a trouvé sur son guichet un portefeuille contenant une somme assez importante.

Le portefeuille a été réclamé par M. Plagès, propriétaire à Cabessut qui a vivement remercié M. le chef de gare.

Fête de la Place Gambetta

La fête de la place Gambetta a obtenu son succès habituel, dimanche soir.

Les couples étaient très nombreux et jusqu'à minuit se sont livrés au plaisir de la danse.

Malheureusement la soirée de lundi n'a pas été favorable : de fortes bourrasques sont tombées dans la soirée et ont obligé les danseurs à se mettre à l'abri.

Signalons, toutefois, les illuminations qui étaient splendides.

Accident du travail

Un ouvrier monteur, Jules Le Mouillour, 30 ans, demeurant rue du Bouquet, manipulait une lourde pièce métallique sur son épaule, lorsque perdant l'équilibre, il fit un effort trop grand pour se maintenir d'aplomb afin de ne pas laisser tomber le fardeau qu'il portait.

Le mouvement fut si violent qu'il produisit la déchirure des muscles de la ceinture abdominale.

Examiné par M. le docteur Pendarie qui lui prodigua des soins pressés, Le Mouillour se trouve obligé de prendre un repos forcé de huit jours.

CHRONIQUE SPORTIVE

Circuit du Quercy

La course cycliste du 27 juillet avait réuni six coureurs nationaux et 8 coureurs départementaux parmi lesquels avait pris place le Gourdonnais Fontanel.

La course a été menée à une allure qui a permis aux jeunes de se maintenir dans le peloton de tête jusqu'à Gramat, qui fut passé à allure assez vive. Le contrôle débordé est neutralisé 2 minutes, puis en route pour Souillac. A Meyronne, Fontanel crève, stupéfait dans le peloton qui s'ébranle péniblement, enfin Fontanel se réveille et avec Descoubès dans sa roue file sur Souillac à 30 à l'heure.

Fontanel rejoint Téquy et tous deux partent à la chasse qui se termine peu avant Souillac. La côte est montée à bonne allure et nous voici à Gourdon, où Téquy bat Fontanel sur la ligne d'arrivée sur le Tour de Fontanel.

Gourdon, 15^e de neutralisation. La 2^e partie de la course va se courir et affirmer de façon indiscutable la supériorité de Fontanel et Téquy qui arrivent à Cahors, avant l'ouverture du contrôle d'arrivée précédant de 22', Fontanel, Rives et Chauvières.

Félicitons Laboudie et Valadié qui se sont accrochés avec un cœur admirable et suivis d'Amouroux, n'ont pas terminé trop loin des leaders. Classement à l'arrivée : Nationaux : 1^{er} Téquy ; 2^e Fontanel ; 3^e Rives ; 4^e Chauvières. Départementaux : 1^{er} Fontanel ; 2^e Laboudie ; 3^e Valadié ; 4^e Amouroux.

N'OUBLIEZ PAS CEÇI!!

Que les Sacs pour Dames : portefeuille, porte-monnaie, en cuir maroquin et cuir, artistique sont SACRIFIÉS pour la réclamation de la MAISON.

C'est pourquoi ils se vendent 40 0/0 moins cher que partout ailleurs. POPOVITCH, Coiffeur pour Dames, 4, rue-Maréchal-Foch, CAHORS

Arrondissement de Cahors

Mercure

Fête votive. — La fête votive de Mercure a été célébrée avec éclat par la

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

La Conférence de Londres

Les banquiers et l'emprunt allemand
Sous la présidence de M. Lamon, représentant de la banque Morgan, les banquiers américains, anglais et étrangers conféreront aujourd'hui. Ils étudieront les conditions de l'emprunt à accorder à l'Allemagne et de ses garanties.

Quand finira la Conférence

M. Mac Donald croit que la Conférence finira samedi. Les autres membres de la réunion disent qu'elle finira au milieu seulement de la semaine prochaine.

Les rapports avec la Russie

Une démarche de Rakowsky
De Londres : M. Rakowsky, avant de retourner à Moscou, a demandé à la délégation française à Londres communication du rapport Seydoux sur la reprise éventuelle des relations franco-russes.

La France et les porteurs de fonds russes

M. Herriot a fait remettre à M. Rakowsky un memorandum exposant qu'il est difficile pour la France d'arriver à un accord avec les Soviets, si les Français porteurs de fonds russes ne reçoivent pas satisfaction.

M. Hugues attendu à Berlin

Une dépêche de Berlin confirme que M. Hugues, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, est attendu dimanche prochain à Berlin.

Le Kaiser voyage!

Le bruit court à Berlin que l'Ex-Kaiser est actuellement en mer sur un transatlantique.

Les lois laïques en Alsace

Mgr. Carsaladi Dupont, évêque de Perpignan, vient d'écrire à l'Evêque de Strasbourg une lettre dans laquelle il proteste contre les projets de loi destinés à l'Alsace.

Pluies torrentielles dans le Roussillon

Des pluies torrentielles, qui viennent de tomber dans le Roussillon, assurent la récolte des vignes, compromise jusqu'ici par l'extrême sécheresse.

Il ne faut pas confondre

la Quintonine avec les autres extraits, car l'heureuse combinaison des produits qui la composent, produits très actifs et judicieusement choisis, en font un produit de tout premier ordre. La Quintonine, dose pour faire un litre de vin fortifiant, se vend 3 fr. Pharmacie Orliac à Cahors.

AVIS

Un convoi de petits chevaux, dits poneys, arrivera à CAHORS, le Vendredi 11 Août. On pourra visiter, chez M. RIGAL, marchand de chevaux, à partir de vendredi midi.

Ouvriers Menuisiers-Carpentiers

Sont demandés de suite
Par TOUROT & Fils, DURAVEL (Lot)
BONS SALAIRES

La Société des Kaolins et Carrières du Sud-Ouest, MAURICE GAUDRY & Co, informe Messieurs les Industriels et Commerçants que Monsieur Georges GAUDRY, demeurant à PRAÏSSAC (Lot), ne fait pas partie de la Société et qu'elle n'a jamais avoué ses engagements.

au brevet élémentaire, treize ont été reçues.

Voici la liste des candidates reçues : Mlles Alice Couif, Lydie Lacoube, Irène Parouty, Ida Clavel, Odette Cros, Anna Bayles, Julienne Bardes, Marcelle Deslipt, Paulette Raoul, André Auzanneau, Marguerite Cavalerie, Marie-Louise Belaguet, Suzanne Combes.

Mlles Alice Couif et Lydie Lacoube ont été admises à l'école normale.

Mlles Irène Parouty et Ida Clavel ont été reçues suppléantes.

Dernière heure

L'Election législative des Hautes-Alpes

Voici le résultat du premier tour de scrutin pour l'élection d'un député dans les Hautes-Alpes, en remplacement de M. Gilbert Planche, décédé.

Inscrits, 26.517 ; votants, 18.599.

Ont obtenu :
M. Jean Planche, candidat du cartel des gauches, 8.488 voix.

M. Pêche, concentration républicaine, 3.680 voix.

M. Maurice de Rothschild, républicain radical, 4.792 voix.

M. Provensal, républicain de gauche, 835 voix.

M. Forgeot, radical socialiste, qui avait retiré sa candidature, 470 voix.

Il y a ballottage.

Chronique agricole

Une maladie des plantes cultivées

Le négril de la luzerne
Fin avril, ce petit insecte noir, de trois à quatre millimètres de longueur, sort de terre où il hiverne pour ronger les feuilles de la luzerne et déposer ses œufs, soit à terre, soit sur les tiges de luzerne ; au bout d'une dizaine de jours naissent les larves, d'abord jaunes, puis noires ; nombreuses et voraces, elles anéantissent parfois des luzernières entières.

M. Guénaux conseille de les chasser des champs attaqués en y semant de la cyanamide. A cet effet, on mélange intimement, par des brassages, 100 kilos de cyanamide en poudre, aussi fine que possible, avec 200 kilos de plâtre agricole et 100 kilos de cendres de bois et l'on répand ces 400 kilos sur un hectare de luzerne, de préférence avec un semoir, soit après l'enlèvement de la première coupe, ce qui est le moment le plus propice, soit sur la deuxième coupe, quand l'insecte commence à monter, soit encore après l'enlèvement de cette deuxième coupe, fauchée et enlevée avant dessiccation, pendant que l'insecte est encore vivant sur le sol.

A défaut de traitements insecticides, on peut affamer le négril par la première coupe quelques semaines plutôt qu'à l'habitude et en rapprochant et multipliant les coupes des fauchages répétés, en fauchant successives.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Paul VALAT ; Monsieur Albert VALAT, interne des Hôpitaux de Paris ; Madame et Monsieur Henri QUERCY et leurs enfants ; Madame Veuve PESSARTOU et ses enfants ; Madame Veuve FOURGOU et sa famille ; Madame Veuve Justin MAZELIE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur le Docteur Paul VALAT

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplacé l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODELE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

bastide (contrôle avec signature), Montfaucon, Pont-de-Vaillac, Saint-Chamard, Pont-de-Rhodes, Fraysinet-le-Gourdonnais, les Moulins, Murat, terminus Labastide-Murat. Départ à 15 heures (heure nouvelle). Inscriptions : Licenciés, 2 fr. ; non licenciés, 3 fr. Se faire inscrire chez MM. Raymond Guerrien ou Gabriel Delcor, à Labastide-Murat.

Gramat

Les fêtes des 3 et 4 août. — Sous l'action énergique du comité des fêtes pour 1924, le programme de cette année s'annonce fort intéressant. En dehors des deux journées de courses, qui ont réuni 9 engagements et qui de ce chef doivent satisfaire les plus difficiles, nous aurons cette année une nouveauté, en l'espace un concours de ballonnets, qui sera doté de nombreux prix, auquel s'ajoutera avec un succès toujours croissant le concours de tir. Une disposition nouvelle permettra cette année une illumination splendide qu'accompagneront de brillants feux d'artifice, transformant la place de la République en une mer de feu.

Silence l'exige, l'arroseuse municipale fera ses débuts tant en ville que sur la route de l'Hippodrome, et ainsi la désagréable poussière sera vaincue.

Comme tous les ans des trains spéciaux seront demandés à la Compagnie d'Orléans. Nous osons donc espérer que la réussite brillante de ces fêtes sera pour les organisateurs la juste récompense de leurs efforts.

Martel

Théâtre. — C'est le dimanche 3 août, à 20 h. 30, au théâtre municipal de Martel, qu'aura lieu le gala artistique de la tournée de décentralisation, direction Borelli, de l'Opéra-Comique. Ce sera un véritable régal que d'entendre « Mi-reille » (sélection), opéra-comique en 3 actes et cinq tableaux, musique de Ch. Gounod, et « Le Fiancé de Margot », opérette en un acte, musique de R. Planquette, qui obtiennent à Paris le plus vif succès.

Les artistes qui interpréteront ces ouvrages sont connus et appréciés de notre public ayant laissé parmi nous, l'été dernier, le meilleur souvenir dans « Faust » et « Le Chalet ». Il est prudent de retenir ses places.

La location est ouverte au théâtre municipal.

Salviac

Acte de probité. — Notre jeune et estimé compatriote, M. Frédéric Courbès, facteur auxiliaire des P. T. T. (tournée de Léohard) grand mutilé de guerre, a trouvé sur la voie publique en rentrant de tournée un porte-monnaie contenant une somme assez importante et appartenant à M. Henry, jardinier à Gourdon, qui se rendait à la foire de Cazals.

Nos bien sincères félicitations à notre compatriote pour cet acte de probité.

Le passage du Circuit du Quercy à Salviac. — La grande course du circuit du Quercy a été assez goûtée lors du passage des coureurs à Salviac.

Nous regrettons sincèrement que notre petite ville ne soit pas plus sportive, alors que des petites communes offrent des prix aux coureurs lors de leur passage. Salviac, chef-lieu de canton, ne s'intéresse pas suffisamment aux choses de sport. Il faudra bien en arriver là et l'engouement vers les grands événements sportifs gagnera fatalement toutes les régions. L'idée fera son chemin, qu'on en soit bien persuadé à Salviac comme ailleurs.

Souillac

Brevet élémentaire. — Grâce au dévouement et à l'initiative de Mlle Salviac, notre école de jeunes filles de Souillac a pu enregistrer cette année un brillant succès : sur vingt candidates qui se sont présentées

école ; MM. Janot, Cennac, Le Moyne, Bonmassis.

Baccalauréat. — M. Jean Cayrol, fils du sympathique professeur à l'école supérieure, a été admis aux examens du baccalauréat avec mention assez bien.

M. Georges Couzi, fils du distillateur bien connu de Saint-Céré, a été définitivement admis aux examens du baccalauréat (philosophie).

Ecole Centrale. — M. Paul Vidal, élève du lycée Saint-Louis, fils de M. Vidal, directeur de l'école supérieure, est déclaré admissible à l'Ecole Centrale (1^{re} partie).

Nos félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Grand meeting. — La fête d'aviation qui devait avoir lieu, à la St-Jean fut loupée par la faute des aviateurs qui furent absents et qui l'avaient renvoyée au dimanche 27 juillet dernier. Mais on craignait qu'ils ne renouvent leur premier exploit. En effet, après avoir promis de venir le jeudi, un seul avion est venu le samedi soir à 6 heures moins le quart alors qu'on avait promis 2 avions au moins.

La majeure partie de la population commençait à traiter cette firme aérienne de bourrage de crâne lorsque, enfin, l'oiseau désiré apparut à l'horizon à la satisfaction générale.

Nous devons reconnaître qu'après avoir loyalement reconnu qu'il avait fauté, le pilote (et l'avion) reparti presque aussitôt pour faire de la réclamation dans toute la région car les journaux avaient hésité à annoncer leur arrivée de peur d'un nouveau fiasco.

Grâce à cette propagande, une foule énorme vint assister à notre fête du lendemain dimanche.

Nous devons reconnaître que la commission s'est beaucoup démenée, et beaucoup dépensée. Jamais on ne s'est donné à Gourdon tant de mal pour une fête.

Devant une multitude énorme d'étrangers et de gourdonnais deux vols, avec parachutistes, furent accomplis sans accident avec beaucoup de maestria. Le premier eut pour héros M. Tourneur, un as de l'acrobatie aérienne, le deuxième, qui fut le clown, amateur gourdonnais bien connu, M. Charley Drop qui fit frissonner toutes ses compatriotes lorsqu'il s'élança hardiment dans le vide, à une vitesse de l'avion, de 150 kilomètres à l'heure, dans le vide par un saut périlleux à 4 ou 500 mètres de hauteur sans la moindre hésitation.

Les parachutes fonctionnèrent de façon parfaite et les intrépides parachutistes n'eurent aucun mal. Ils furent très ovationnés.

La soirée fut ravissante et le bal très animé jusqu'au matin.

Une seule critique fut faite par une partie de la population : la Commission ayant cru devoir établir des barages et faire payer pour voir le feu d'artifice, des protestations indignées s'élevèrent de bien des côtés trouvant le procédé abusif et contraire aux habitudes.

Les recettes avaient peut-être été insuffisantes dans la journée ce qui avait motivé cette rigueur inaccoutumée.

Labastide-Murat

Course de bicyclettes. — A l'occasion de notre fête patronale qui aura lieu le 10 août, le comité des fêtes organise une grande course de bicyclettes avec le concours de V. A. L. et sous les règlements de l'Union vélocipédique de France. Prix attribués : 1^{er} prix, 100 fr. ; 2^e prix, 70 francs ; 3^e prix, 50 fr. ; 4^e prix, 30 fr. ; 5^e prix, 20 fr. ; 6^e prix, 15 francs ; 7^e prix, 5 francs et de nombreux prix en nature.

Itinéraire : Labastide-Murat, Soullomès, Saint-Cernin, Lauzès, Sabadel, Lacapelette, Lentillac, Domeneac, les Boissières (Biaris), Grèzes, Livernon (contrôle avec signature).

1^{er} prix, 30 francs ; 2^e prix, 20 francs offerts par les commerçants de Livernon aux deux premiers coureurs signant au contrôle, Durban, le Cornouiller, Fontanes, La-

tor-Hugo, a trouvé sur la voie publique un billet de banque de cent francs qu'elle s'est empressée de porter à M. le Commissaire de police, où celui qui l'aura perdu pourra aller le réclamer.

Toutes nos félicitations à cette honnête jeune fille.

Préparation militaire. — Les jeunes gens qui désirent contracter un engagement, dit devancement d'appel, sont informés qu'ils trouveront tous les renseignements à la sous-préfecture de Figeac où leurs inscriptions seront reçues.

Dépôt de remonte d'Aurillac. — Les propriétaires du Lot, sont informés que le mardi, 5 août prochain, le Comité d'achat du dépôt de remonte d'Aurillac sera effectué dans le Lot, après le concours de majoration.

Accident de moto. — M. Roland Laborie, négociant en chiffons, à Figeac, rentra lundi soir de sa succursale de St-Céré, lorsque au haut de la côte du Bourg, par suite d'un dérapage, la moto est allée dans un ravin projetant son conducteur, qui dans sa chute, a eu de multiples blessures et des contusions.

Transporté à Figeac, il a reçu les premiers soins à la pharmacie Delmas, quai Legendre.

Nécrologie. — Dimanche, ont eu lieu les obsèques de Mme Germain, mère de Mme Grési et belle-mère du flateur bien connu à Figeac.

Une foule énorme et recueillie a accompagné cette femme de bien à sa dernière demeure.

Nous adressons à M. et Mme Grési ainsi qu'à toute sa famille, nos plus sincères condoléances.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience de samedi, 26 juillet, le tribunal a jugé le sieur Bayles Auguste, propriétaire à Mayrinhac-Lentours, qui frappa sa mère et insulta les gendarmes qui étaient venus faire une enquête. Le Tribunal lui a infligé 15 jours de prison et 5 francs d'amende et lui a accordé le sursis pour la prison.

Pour avoir pris et tué un chien qui lui avait mangé des œufs, le sieur B... de Soussceyrac, est condamné à 11 francs d'amende.

Larnagol

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance le conseil approuve d'abord les budgets du bureau de bienfaisance, puis passe à l'examen des budgets de la commune. Il approuve les dépenses de l'exercice clos qui laissent un excédent de recette de 9.230 fr.

Il vote au budget supplémentaire une somme de 2.275 fr. pour solder les diverses dépenses d'assistance, 5.000 fr. pour l'entretien des chemins ruraux, 1.300 fr. pour diverses réparations aux fontaines. Sur la proposition du maire, il décide la création d'une caisse des écoles et vote en faveur de cette caisse une subvention de 300 francs.

MM. Toulza, Guimbergues, Thalamas et Ayrat, sont nommés membres du conseil d'administration de cette caisse.

Toujours sur la proposition du maire, le conseil décide d'adhérer au syndicat intercommunal à créer en vue de l'électrification du département et délègue M. le maire et M. Laubard pour représenter la commune au comité de ce syndicat.

Une subvention de 100 francs est votée en faveur du comité des mutilés et réformés de guerre et une subvention égale en faveur du comité départemental de défense contre la tuberculose.

St-Céré

Succès scolaires. — Ecole primaire supérieure de garçons. — Les douze élèves de l'école supérieure dont les noms suivent ont été admis au brevet d'enseignement primaire supérieur : Audigné, Dalagairie, Basler, Bayles, Bonmassis, Brunet, Cennac, Delpont, Janot, Laboucarie, Quercy, Salvant.

Brevet élémentaire : Sur la liste des neuf candidats reçus, à Cahors, au brevet élémentaire, nous relevons les noms de quatre élèves de notre

gentille nurse Rosemary, quel sort est réservé à Jane ? Il faut éviter à tout prix cette catastrophe.

Je plains parce que je vais venir vous retrouver.

Votre dévoué,
DERYCK BRAND.

De sir Deryck Brand
au Dr Robert Mackenzie
Mon cher Mackenzie,

Jugez-vous utile que je fasse une courte visite à votre malade à Gleneesh et que je donne mon opinion sur son état actuel ? Il me serait possible de venir vers la fin de la semaine.

J'espère que vous êtes satisfait de la nurse que je vous ai expédiée.

Votre dévoué,
DERYCK BRAND.

Le Dr Mackenzie à sir Deryck Brand

Le malade reçoit de la personne, si capable, que vous avez envoyée les meilleurs soins possibles. Il n'est plus besoin de moi, ni de vous, pour le malade. Mais je crois très opportun que vous fassiez une visite à la nurse, qui maigrit d'une façon inexplicable. Un chagrin secret, en dehors de sa responsabilité, la consume évidemment.

Elle aura peut-être confiance en vous. Elle ne peut se résoudre à m'en témoigner aucune.

Votre humble serviteur,
ROBERT MACKENZIE.

XXI

DURS MOMENTS POUR LA SECRETAIRE

Nurse Rosemary se trouvait avec son malade dans la bibliothèque ensoleillée de Gleneesh : entre eux était une petite table sur laquelle s'empilaient des lettres encore fermées — le courrier du matin. Garth en flanelle blanche, relevée d'une cravate verte et d'une primèverie à la boutonnière, s'appuyait à l'aide sur son fauteuil, jouissant avec une acuité nouvelle du parfum des fleurs et de la chaleur des rayons de soleil.

Nurse Rosemary termina la lecture d'une lettre personnelle, la replia et la mit dans sa poche avec un sentiment de satisfaction : Deryck allait venir.

— Votre lettre est d'un homme, miss Gray ? dit Garth d'une façon inattendue.

— Parfaitement exact, mais comment le savez-vous ?

— Parce qu'il n'y avait qu'une feuille, et qu'une lettre de femme sur un sujet d'importance en aurait eu plusieurs. Et cette lettre traitait d'un sujet important.

— Encore une fois, bien deviné, répondit nurse Rosemary en souriant, et encore une fois, comment le savez-vous ?

— Parce que vous avez poussé un petit soupir de satisfaction après avoir lu la première ligne, et un au-

tre, quand vous avez remis la lettre dans l'enveloppe.

Nurse Rosemary se mit à rire.

— Vous faites de tels progrès, monsieur Dalmain, que bientôt nous ne pourrions plus garder de secrets. Ma lettre était de...

— Oh ! ne me le dites pas ! protesta Garth. Je n'avais aucune intention d'être indiscret au sujet de votre correspondant, miss Gray ; mais j'ai tant de plaisir à vous faire constater mes progrès, à deviner ce qu'on ne me dit pas.

— J'allais vous le dire en tous cas. La lettre est de sir Deryck ; et entre autres choses, il annonce qu'il sera ici samedi.

— Ah ! tant mieux, dit Garth. Quel changement il constatera ! Et j'aurai plaisir de le remercier de la patiente lectrice, secrétaire, infirmière et conseil qu'il m'a donnée ; mais, ajouta-t-il d'un ton qui dénotait une soudaine inquiétude, il ne vient pas pour vous emmener ?

— Non, pas encore. Et précisément, monsieur Dalmain, j'allais vous demander si vous pourriez vous passer de moi pendant quarante-huit heures ; et la visite du docteur Brand serait, il me semble, une excellente occasion de m'absenter. Je vous quitterais sans inquiétude, vous sachant en bonne compagnie. Si vous m'autorisez à prendre la fin de la semaine prochaine, je reviendrai de bonne heure lundi matin, à temps pour votre courrier. Le docteur Brand

vous lira celui de samedi — il n'y en a pas le dimanche, — et il prendra ma place d'autres façons encore.

— Très bien, dit Garth, s'efforçant de cacher sa déception. J'aurais été heureux que nous causions tous les trois. Mais je ne m'étonne pas que vous ayez besoin d'un répit. Irez-vous loin d'ici ?

— Non, j'ai des amis tout près. Et maintenant, êtes-vous disposé à lire vos lettres ?

— Oui, dit Garth, en tendant la main ; un instant, s'il vous plaît, il y a un journal parmi les lettres, je sens l'odeur de l'encre d'imprimerie, je n'ai pas besoin de cela ; mais donnez-moi le reste.

Nurse Rosemary mit le journal de côté, puis avança les lettres de façon qu'il pût les toucher de la main. Garth les prit.

— Il n'en manque pas, dit-il en souriant et les manipulant attentivement une à une. Soudain il s'arrêta ; il avait en main une lettre écrite sur du papier étranger et cachetée. Il la tint un moment sans rien dire, puis il passa son doigt sur la cire. Nurse Rosemary l'observait anxieusement. Il ne fit aucune réflexion, laissa glisser la lettre et prit la suivante ; mais quand il reposa la pile de lettres sur la table, il prit soin de faire passer la lettre cachetée en dessous, afin qu'elle se trouvât la dernière.

Nurse Rosemary prit la première lettre, lut l'indication du lieu d'envoi, décrivit l'écriture. Garth essayait de deviner l'expéditeur, et se montrait

ravi si par chance il devinait juste. Ce matin-là, il y avait neuf lettres. Les doigts de nurse Rosemary tremblaient quand elle remit la huitième lettre dans son enveloppe. Garth, de la main s'était voilé le visage.

— Cette lettre, monsieur Dalmain, dit-elle en prenant la dernière, porte un timbre égyptien, et le cachet de la poste est du Caire. Elle est scellée avec de la cire rouge, et l'empreinte sur le cachet est un cimier emplumé avec la visière baissée.

— Et l'écriture ? demanda Garth d'une voix très calme.

— L'écriture est assez claire, hardie, sans enjolivements ; c'est écrit avec une plume à bout carré.

— Voulez-vous, s'il vous plaît, nurse, l'ouvrir et me dire la signature avant de lire la lettre ?

Nurse Rosemary lutta contre son trouble, il lui semblait que sa gorge allait se contracter et la voix lui manquer. Elle ouvrit la lettre, et regarda la signature.

— La lettre est signée Jane Champion, monsieur Dalmain.

— Ayez la bonté de lire, dit Garth. Et nurse Rosemary commença : « Cher Dal, que puis-je vous dire sur ce papier ? Si j'étais auprès de vous, il y aurait tant de choses que je pourrais dire ; mais écrire est difficile, presque impossible.

(A suivre)

Peuilton du « Journal du Lot » 35

FLORENCE L. BARCLAY

LE ROSAIRE

Roman traduit de l'anglais

PAR E. DE SAINT-SEGOND

XX

JANE ANNONCE DES PROGRES

Desir Deryck Brand à nurse Rosemary Gray
Château de Gleneesh

N. B. (1).

Ma chère Jeannette,

Certainement je viendrai. Je partirai vendredi soir, et je pourrai passer tout le samedi et une partie du dimanche à Gleneesh ; mais il faut que je sois de retour lundi.

Je ferai de mon mieux ; mais je n'ai pas la bague de Moïse !

Dependant j'ai bon espoir ! Ayons confiance en Dieu, qui seul peut faire sortir le bien du mal.

Je suis heureux que nurse Rosemary se montre si capable, mais j'espère que nous n'allons pas nous trouver en présence d'une complication nouvelle. Supposons que notre malade devienne amoureux de

(1) North Britain : Bretagne du nord. — C'est ainsi qu'on désigne l'Ecosse en Angleterre. (N. du T.)

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la semaine

Table with columns for 'Cours du 18 juillet', 'Cours du 25 juillet', and various market categories like 'Fonds d'Etat', 'Crédit National', 'Crédit Foncier', 'Ville de Paris', and 'Valeurs étrangères'.

Chemins de fer

Table listing railway routes and fares, including 'Est 6 0/0', 'Est 5 0/0', 'P.-L.-M. 6 0/0', etc.

Académie des Sciences de Paris. Comptes-rendus des Séances des 30 juin et 7 juillet 1924.

Bibliographie. Prix du numéro: France, 1 fr. 90. Etranger, 2 fr. 50. Cheques postaux: Paris, 482. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain, VII^e. Téléphone Fleurus: 02-29.

L'OPINION

Journal de la Semaine. Paraissant tous les Vendredis. Sommaire du N° 59 (Nouvelle série). Editorial: Le radicalisme mort et les radicaux éternels. — Ce qu'on dit: O les amis! — Nos nouveaux ministres et la guerre. — Les « purs » s'épurent. — La procession du feu. — Les deux ambassadeurs. — La bonne affaire. — Les villes rebaptisées. — Le régime sec. — Qui a inventé le salut à la Charlot? — Affaires intérieures: Trygde? Parmi les groupes parlementaires: la Chambre. — Politique d'aujourd'hui et de demain. — Le gouvernement et les exigences des fonctionnaires. — La question alsacienne. — Le manifeste du groupe « Energie ». — Le « cas Souvarine ». — La politique dans les départements. — Affaires Extérieures: Jacques Chastenet? Dans les brouillards de la Tamise. — Affaires Economiques: Max Hermand. — La concurrence anglo-allemande. — Notes et figures: A. de Bersaucourt: Fenêtres fleuries. — Littérature: André Thérive: « La Maison de Patrice Perrier ». — Théâtre: Etienne Rey: Le bilan de la saison. — Arts et Curiosité: Henri Clouzet: Le décor de poissons rouges. Questions Métapsychiques et Documents: Georges Girard: L'état de nos bibliothèques (II). — Antoine Delcèze: L'enquête sur la chasse: six mois après. — Vie Sportive. — Bourse.

Bibliographie

Revue Scientifique Illustrée (Revue Rose)

Fondée en 1863. Paraissant les deuxièmes et quatrièmes samedis de chaque mois. Sommaire du 26 juillet 1924. Les Records en Aviation, par le Lieutenant-Colonel Paul Renard. Sur une nouvelle Classification des Dispositions affectives-actives fondée sur l'Etude des Maladies mentales, par F. Achille-Delmas et Marcel Boll. Revue Industrielle. — Les Applications Maritimes de la T. S. F., par Emile Girardeau, Administrateur-délégué de la Compagnie générale de T. S. F.

LES ANNALES

Les Annales commencent dans leur numéro de cette semaine la publication de documents inédits et extrêmement curieux sur Tolstoï. Il s'agit du récit du drame de la mort du grand écrivain par sa fille qui le rejoignit dans sa suite. La traduction de ce récit qui n'est pas encore connu même en Russie, est due à M. Halpérine-Kaminsky. Dans ce même numéro, on relève les signatures de Edmond Sée, Hugues Delorme, de Pawlowski, Henry Bidou, Zamacois, Emile Henriot. En vente partout: le n° 75 centimes.

LA NATURE

La période des vacances ramène l'habituel exode des citadins vers la mer et leur offre mille sujets d'observations aussi intéressantes qu'instructives. Par ceux-ci, on peut citer les algues qui abondent sur nos côtes et s'imposent à l'attention des villageois. On lira avec intérêt l'article que M. Henri Coupin, un spécialiste de la question, consacre dans le dernier numéro de La Nature aux algues utiles. Ces plantes trouvent de nombreux emplois dans l'agriculture et l'industrie et leur récolte est toujours un spectacle pittoresque. Ce numéro contient, en outre, un article sur l'industrie fort importante et peu connue du lavage et du carbonisage de la laine. Au moment où l'on fête le centenaire de J.-H. Fabre, on lira avec intérêt le curieux parallèle qu'établit un de ses biographes, le D^r Legros, entre Pasteur et l'illustre entomologiste. Signalons en outre une étude de M. Leroy sur le diagnostic de la fraîcheur des œufs au moyen de la transparence de la coquille, un article de M. Mascart sur les Révolutions du globe, et l'exposé par M. Passermard des remarquables découvertes préhistoriques faites dans la grotte d'Isturitz en pays basque. Le Supplément contient le Bulletin astronomique mensuel et une étude sur la framboise, fruit de saison. LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 126, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Finistère en Automobile. Circuits au départ de Quimper du 15 juin au 30 septembre 1924. Départ de la Gare de Quimper à 9 h. — Retour vers 18 h. 30. Tous les jours. Audierne, Pointe du Raz, Douarnez. Prix du transport par place: 35 fr. Les jeudi et dimanche. Morgat, Camaret, Le Fret, Châteaulin. Prix du transport par place: 40 fr. Les Mardi et Vendredi. Beg-Meil, Concarneau, Pont-Aven, Rosperden. Prix du transport par place: 25 fr. Départ de la Gare de Quimper à 13 h. 30 — Retour vers 18 h. 30. Les lundi, mercredi, et samedi. Pointe de Penmarch, Phare d'Eckmühl, Saint-Guénolé, Pont-l'Abbé. Prix du transport par place: 20 fr. Prix spécial pour les quatre circuits: 110 francs par place. Pour tous renseignements et location des places, s'adresser au correspondant de la Cie d'Orléans, 10, Boulevard de Kerguelen, à Quimper.

Chemin de fer de Paris à Orléans. Circuits Automobiles dans le Haut-Quercy et le Bas-Limousin du 14 Juillet au 30 Septembre 1924. Au départ de Rocamadour (Gare) Départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport: 35 fr. 25 par place. Circuit I. Lundi, Mercredi, Vendredi. Grottes de Lacave (déjeuner), Meyronne, Creysse, Cirque de Montvalent, Martel, Souillac, Belcastel, Calès. Circuit II. Mardi, Jeudi, Samedi. Alviçnac, Miers, Gouffre de Padirac (déjeuner), Gorges d'Autoire, Château de Castelnaud-Bretenoux, Carrennac, Cirque de Montvalent. Circuit III. Vendredi. Gramat, Grottes de Presque (déjeuner), Château de Montal, St-Céré, Bretenoux, Loubressac, Carrennac, Miers, Alviçnac. Au départ de Brive (Gare) Départ 10 h. 30. — Retour 19 h. — Prix du transport: 35 fr. 25 par place.

Circuit A. Tous les Jedis. Beinat, Argentat (déjeuner), Beau-lieu, Meyssac, Colonges, Turenne. Circuit B. Tous les Samedis. Objat, Juillac, Pompadour (déjeuner), Chartreuse du Glandier, Vigoué, Uzerche.

Assemblée Générale extraordinaire de la Société Anonyme de Capital de 300.000 Francs, dont le siège social est à Paris, 6, rue Pierre Dupont, faisant partie du Fonds de Commerce de Fabrication et Vente d'Appareillage électrique, possédée et exploitée par la Société Anonyme de Cahors (Lot), avenue de l'Abattoir, savoir: La clientèle et l'achalandage, la dénomination commerciale, les droits de propriété des procédés, tours de main et secrets de fabrication, ainsi que des modèles, moules, matrices et dessins, — le matériel; — les machines-outils et l'outillage; — le mobilier des bureaux, les installations et les agencements; — la pleine et entière propriété des marques de fabrique ou de commerce et des brevets d'invention qui peuvent appartenir à la Société approuvée; — des marchandises montées à prendre par « l'Eclairage Général », à son choix, sur les stocks de la Société approuvée, jusqu'à concurrence de 100.000 Francs; — et le droit au bail et à la promesse de vente, résultant d'un acte reçu par M^e BOUYSSOU, notaire à Cahors (Lot), le 18 novembre 1921. La propriété et la jouissance des biens ci-dessus ont été fixées au jour où l'apport serait devenu définitif. Cet apport, qui a été fait aux charges et sous les conditions moyennant les prix et rémunération par attribution d'actions entièrement libérées, stipulés audit acte, a été vérifié et approuvé par les deux Assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société « L'ECLAIRAGE GENERAL », la première en date du 12 juillet 1924 et la deuxième en date du 21 juillet même mois, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux de ces deux Assemblées, dont une copie, enregistrée le 24 juillet 1924, folio 51, case 1, ont été déposés au rang des minutes de M^e LAEUFFER, notaire à Paris, suivant acte du 21 juillet 1924, enregistré à Paris le 24 juillet 1924, folio 51, case 1. Election de domicile est faite, en tant que de besoin, à Cahors en l'Etude de M^e Bouyssou, notaire y demeurant. Les créanciers de la Société approuvée auront un délai de 15 jours à partir de la publication d'une seconde insertion pour faire la déclaration prévue par l'article 7 de la loi du 17 mars 1909.

Pour première insertion: LAEUFFER.

AVIS D'OPPOSITION. Première insertion. Aux termes d'un acte sous signatures privées, fait en huit originaux à Cahors (Lot), et à Paris, les 3 et 4 juin 1924, enregistrés à Paris, 1^{er} Sous-seings privés le 21 Juin même mois, aux droits de 7 Francs 20 centimes, et dont l'un des originaux a été annexé à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement, reçu par M^e LAEUFFER, notaire à Paris, le 9 Juillet 1924, enregistré à Paris, 11^e Bureau, le 15 Juillet même mois, folio 183, Case 5, aux droits de 7 Francs 20 centimes.

La Société d'Appareillage Electrique et Mécanique de CAHORS (M. E. S. A.), Société Anonyme en liquidation, au capital de 200.000 Francs, dont le siège social est à Cahors, Avenue de l'Abattoir, dissoute par anticipation, et mise en liquidation, aux termes de la délibération prise le 2 Juin 1924 par

Assemblée Générale extraordinaire de la Société Anonyme de Capital de 300.000 Francs, dont le siège social est à Paris, 6, rue Pierre Dupont, faisant partie du Fonds de Commerce de Fabrication et Vente d'Appareillage électrique, possédée et exploitée par la Société Anonyme de Cahors (Lot), avenue de l'Abattoir, savoir: La clientèle et l'achalandage, la dénomination commerciale, les droits de propriété des procédés, tours de main et secrets de fabrication, ainsi que des modèles, moules, matrices et dessins, — le matériel; — les machines-outils et l'outillage; — le mobilier des bureaux, les installations et les agencements; — la pleine et entière propriété des marques de fabrique ou de commerce et des brevets d'invention qui peuvent appartenir à la Société approuvée; — des marchandises montées à prendre par « l'Eclairage Général », à son choix, sur les stocks de la Société approuvée, jusqu'à concurrence de 100.000 Francs; — et le droit au bail et à la promesse de vente, résultant d'un acte reçu par M^e BOUYSSOU, notaire à Cahors (Lot), le 18 novembre 1921. La propriété et la jouissance des biens ci-dessus ont été fixées au jour où l'apport serait devenu définitif. Cet apport, qui a été fait aux charges et sous les conditions moyennant les prix et rémunération par attribution d'actions entièrement libérées, stipulés audit acte, a été vérifié et approuvé par les deux Assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société « L'ECLAIRAGE GENERAL », la première en date du 12 juillet 1924 et la deuxième en date du 21 juillet même mois, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux de ces deux Assemblées, dont une copie, enregistrée le 24 juillet 1924, folio 51, case 1, ont été déposés au rang des minutes de M^e LAEUFFER, notaire à Paris, suivant acte du 21 juillet 1924, enregistré à Paris le 24 juillet 1924, folio 51, case 1. Election de domicile est faite, en tant que de besoin, à Cahors en l'Etude de M^e Bouyssou, notaire y demeurant. Les créanciers de la Société approuvée auront un délai de 15 jours à partir de la publication d'une seconde insertion pour faire la déclaration prévue par l'article 7 de la loi du 17 mars 1909.

Pour première insertion: LAEUFFER.

AVIS D'OPPOSITION. Première insertion. Aux termes d'un acte sous signatures privées, fait en huit originaux à Cahors (Lot), et à Paris, les 3 et 4 juin 1924, enregistrés à Paris, 1^{er} Sous-seings privés le 21 Juin même mois, aux droits de 7 Francs 20 centimes, et dont l'un des originaux a été annexé à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement, reçu par M^e LAEUFFER, notaire à Paris, le 9 Juillet 1924, enregistré à Paris, 11^e Bureau, le 15 Juillet même mois, folio 183, Case 5, aux droits de 7 Francs 20 centimes.

La Société d'Appareillage Electrique et Mécanique de CAHORS (M. E. S. A.), Société Anonyme en liquidation, au capital de 200.000 Francs, dont le siège social est à Cahors, Avenue de l'Abattoir, dissoute par anticipation, et mise en liquidation, aux termes de la délibération prise le 2 Juin 1924 par

Assemblée Générale extraordinaire de la Société Anonyme de Capital de 300.000 Francs, dont le siège social est à Paris, 6, rue Pierre Dupont, faisant partie du Fonds de Commerce de Fabrication et Vente d'Appareillage électrique, possédée et exploitée par la Société Anonyme de Cahors (Lot), avenue de l'Abattoir, savoir: La clientèle et l'achalandage, la dénomination commerciale, les droits de propriété des procédés, tours de main et secrets de fabrication, ainsi que des modèles, moules, matrices et dessins, — le matériel; — les machines-outils et l'outillage; — le mobilier des bureaux, les installations et les agencements; — la pleine et entière propriété des marques de fabrique ou de commerce et des brevets d'invention qui peuvent appartenir à la Société approuvée; — des marchandises montées à prendre par « l'Eclairage Général », à son choix, sur les stocks de la Société approuvée, jusqu'à concurrence de 100.000 Francs; — et le droit au bail et à la promesse de vente, résultant d'un acte reçu par M^e BOUYSSOU, notaire à Cahors (Lot), le 18 novembre 1921. La propriété et la jouissance des biens ci-dessus ont été fixées au jour où l'apport serait devenu définitif. Cet apport, qui a été fait aux charges et sous les conditions moyennant les prix et rémunération par attribution d'actions entièrement libérées, stipulés audit acte, a été vérifié et approuvé par les deux Assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société « L'ECLAIRAGE GENERAL », la première en date du 12 juillet 1924 et la deuxième en date du 21 juillet même mois, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux de ces deux Assemblées, dont une copie, enregistrée le 24 juillet 1924, folio 51, case 1, ont été déposés au rang des minutes de M^e LAEUFFER, notaire à Paris, suivant acte du 21 juillet 1924, enregistré à Paris le 24 juillet 1924, folio 51, case 1. Election de domicile est faite, en tant que de besoin, à Cahors en l'Etude de M^e Bouyssou, notaire y demeurant. Les créanciers de la Société approuvée auront un délai de 15 jours à partir de la publication d'une seconde insertion pour faire la déclaration prévue par l'article 7 de la loi du 17 mars 1909.

Pour première insertion: LAEUFFER.

AVIS D'OPPOSITION. Première insertion. Aux termes d'un acte sous signatures privées, fait en huit originaux à Cahors (Lot), et à Paris, les 3 et 4 juin 1924, enregistrés à Paris, 1^{er} Sous-seings privés le 21 Juin même mois, aux droits de 7 Francs 20 centimes, et dont l'un des originaux a été annexé à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement, reçu par M^e LAEUFFER, notaire à Paris, le 9 Juillet 1924, enregistré à Paris, 11^e Bureau, le 15 Juillet même mois, folio 183, Case 5, aux droits de 7 Francs 20 centimes.

La Société d'Appareillage Electrique et Mécanique de CAHORS (M. E. S. A.), Société Anonyme en liquidation, au capital de 200.000 Francs, dont le siège social est à Cahors, Avenue de l'Abattoir, dissoute par anticipation, et mise en liquidation, aux termes de la délibération prise le 2 Juin 1924 par

Assemblée Générale extraordinaire de la Société Anonyme de Capital de 300.000 Francs, dont le siège social est à Paris, 6, rue Pierre Dupont, faisant partie du Fonds de Commerce de Fabrication et Vente d'Appareillage électrique, possédée et exploitée par la Société Anonyme de Cahors (Lot), avenue de l'Abattoir, savoir: La clientèle et l'achalandage, la dénomination commerciale, les droits de propriété des procédés, tours de main et secrets de fabrication, ainsi que des modèles, moules, matrices et dessins, — le matériel; — les machines-outils et l'outillage; — le mobilier des bureaux, les installations et les agencements; — la pleine et entière propriété des marques de fabrique ou de commerce et des brevets d'invention qui peuvent appartenir à la Société approuvée; — des marchandises montées à prendre par « l'Eclairage Général », à son choix, sur les stocks de la Société approuvée, jusqu'à concurrence de 100.000 Francs; — et le droit au bail et à la promesse de vente, résultant d'un acte reçu par M^e BOUYSSOU, notaire à Cahors (Lot), le 18 novembre 1921. La propriété et la jouissance des biens ci-dessus ont été fixées au jour où l'apport serait devenu définitif. Cet apport, qui a été fait aux charges et sous les conditions moyennant les prix et rémunération par attribution d'actions entièrement libérées, stipulés audit acte, a été vérifié et approuvé par les deux Assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société « L'ECLAIRAGE GENERAL », la première en date du 12 juillet 1924 et la deuxième en date du 21 juillet même mois, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux de ces deux Assemblées, dont une copie, enregistrée le 24 juillet 1924, folio 51, case 1, ont été déposés au rang des minutes de M^e LAEUFFER, notaire à Paris, suivant acte du 21 juillet 1924, enregistré à Paris le 24 juillet 1924, folio 51, case 1. Election de domicile est faite, en tant que de besoin, à Cahors en l'Etude de M^e Bouyssou, notaire y demeurant. Les créanciers de la Société approuvée auront un délai de 15 jours à partir de la publication d'une seconde insertion pour faire la déclaration prévue par l'article 7 de la loi du 17 mars 1909.

Pour première insertion: LAEUFFER.

SERVICE D'ÉTÉ 1924

Large table of train timetables for the summer of 1924, covering routes between Paris, Cahors, Libos, Capdenac, and other regional stations. Includes columns for departure/arrival times and train types.